

Arrêté anti-Linky mairie Lapoutroie

Compteurs LINKY

Sur proposition d'un collectif d'élus Haut-Rhinois, M. le Maire de Lapoutroie a décidé de prendre un arrêté demandant à ENEDIS et à ses sous-traitants de respecter le règlement sanitaire départemental.

Vous pouvez consulter l'arrêté n°29_2019 du 29 mars 2019 [en cliquant sur ce lien](#).

Par ailleurs, M. le Maire a écrit à la présidente de la CNIL pour lui demander de vérifier la régularité du déploiement des compteurs LINKY au regard de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978:

le courrier adressé à la CNIL le 22 mars 2019 : <http://www.lapoutroie.fr/mairie/courrier-cnil-linky-22-03-2019.pdf>

l'arrêté n°28_2019 du 22 mars 2019 suspendant le déploiement dans l'attente de la réponse de la CNIL. : <http://www.lapoutroie.fr/mairie/arrete-municipal-lapoutroie-2019-28-linky-cnil.pdf>

Le livre : Progrès ? - Groupe Santé Colmar

<https://www.groupesantecolmar.net/le-livre-progres/>